

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 4 boulevard Madame de Sévigné à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

N°2022-199

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 4 boulevard Madame de Sévigné à Forges-les-Eaux du 24 octobre 2022 au 10 novembre 2022.

La circulation se fera manuellement.

Objet :

Branchement électrique
aéro souterrain –
Monsieur DOURVILLE
4 boulevard Madame de
Sévigné

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Du 24 octobre 2022 au 10
novembre 2022

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Société STPEE

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 14 octobre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR



*Publié Electroniquement sur le site internet
de Forges-Les-Eaux le 18 OCT. 2022*